

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)**

### DATE CONVOCATION

16 janvier 2025

### DATE D'AFFICHAGE

16 janvier 2025

### Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 08

votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, MARDI 21 JANVIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

**Etaient présents :** Mme COUET, M. BARRIER, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme GUYON,, Mme JODEAU BELOTTI, M. OLLIVIER.

### Absents excusés :

Mme LE DRÉAU donne procuration à M. DEGOULET

Mme DESBOIS donne procuration à Mme GUYON

M. LECERF donne procuration à Mme COUET

M. BELFORT donne procuration à Mme DEMAYA

M. JOUSSE donne procuration à M. BARRIER

M. FIMIEZ

### Absent non excusé :

Néant

**Secrétaire de séance :** Mme DEMAYA

### **1. Facturation des consommables (gaz, électricité) à la salle communale**

#### **Délibération DE01-21012025**

Afin de diminuer les charges de la salle communale, il est proposé de facturer aux associations, les coûts de l'électricité et de gaz lors des manifestations qui ont lieu le week-end. Les associations bénéficient de trois locations de salle gratuites par an.

A partir de 2025 les consommables seront facturés au même prix que pour les particuliers soit :

**Electricité : 0,17€/kWh**

**Gaz : 1,00€/m<sup>3</sup>**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette délibération.

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 22 janvier 2025

Le Maire  
Martine



Le secrétaire de séance  
Sandrine DEMAYA